



Espèces végétales et animales protégées

1. INTRODUCTION	p.134
2. FLORE PROTEGEE	p.134
2.1. Espèce protégée : par la Loi	p.135
2.2. Que dit la loi ?	p.135
2.2.1. Que convient-il de faire ou ne pas faire quand on rencontre des plantes protégées sauvages ?	p.136
2.2.2. Protection des plantes sauvages ; caducité de l'obligation légale de protection pour les plantes cultivées	p.136
2.2.3. Produire, acheter, semer, planter des espèces protégées ?	p.137
2.3. Combien y a-t-il d'espèces protégées à Paris et quelles sont ces espèces ?	p.138
2.4. Les fiches espèces végétales protégées	p.138
Cardamine impatiens	p.140
Carex depauperata	p.142
Falcaria vulgaris	p.144
Melica Ciliata	p.146
Ranunculus parviflorus	p.148
Zanichellia palustris	p.150
3. FAUNE PROTÉGÉE	p.152
3.1. Introduction	p.152
3.2. Espèces animales protégées au niveau national	p.153
3.3. Espèces animales protégées au niveau régional	p.155
3.4. Espèces animales protégées au niveau national - Détails	p.156
3.5. Espèces animales protégées au niveau régional - Détails	p.160



1 INTRODUCTION

Un objectif relatif aux espèces protégées et/ou menacées est fixé par le Plan Biodiversité 3 de la Ville de Paris (2025-2030) : suivre les espèces protégées et/ou menacées (objectif 8).

« La Ville de Paris a à cœur d'assurer la survie des espèces protégées et menacées de son territoire et mène pour cela un ensemble d'actions dédiées à la protection et préservation de ces espèces, qui portent leurs fruits. »

2 FLORE PROTÉGÉE

Concernant la flore protégée, des objectifs du PB3 visent à :

- connaître et faire connaître les espèces protégées du territoire et leur localisation (cartographie) ; publier la liste des espèces protégées et/ou menacées à Paris
- assurer un suivi : créer un baromètre de suivi d'espèces protégées à Paris et notamment du nombre de stations d'espèces végétales protégées faisant l'objet de mesures de gestion conservatoire
- recenser les stations de plantes protégées ou menacées sur le foncier de la Ville de Paris, les diffuser en interne aux agents gestionnaires et les suivre annuellement, grâce à un protocole d'inventaire simple, pratique et consultable.
- convenir avec ces gestionnaires de mesures de gestion conservatoire (par exemple report de la tonte après la montée en graines, mise en défens...).
- concernant les semis & plantations municipales, ne plus produire, acheter, planter et semer d'espèces protégées ou menacées (cultivars compris), sauf dérogation pour le Jardin Botanique de Paris.



2.1 Espèce protégée : par la loi

Les espèces protégées sont des espèces réglementées par la Loi.

- ❖ Dans notre présente présentation du *Catalogue*, dans le § FLORE REGIONALE, nous avons indiqué, dans la colonne « enjeux », sur fond rouge les taxons à enjeux réglementaires = taxons protégés.

Les règlements de protection qui les désignent sont régionaux, nationaux ou européens.

Les règlements européens en question sont les directives *Habitats* et *Natura 2000*. Les lois nationales sont :

- Un arrêté¹ qui désigne les espèces protégées sur tout le territoire, dont l'Île-de-France ;
- Un arrêté² qui complète le précédent en désignant les espèces protégées en Île-de-France, sans qu'elles le soient sur l'ensemble du territoire. Certaines d'entre elles ne font donc l'objet d'aucune protection dans certaines autres régions.

2.2 Que dit la loi ?

Le principe de la prise en compte des espèces végétales protégées est, en première approche, qu'**il est interdit (illégal) de porter atteinte**, et à plus forte raison de détruire des plantes **sauvages** dont l'espèce est protégée, y compris en portant atteinte, directe ou indirecte, à leur habitat. Dans la pratique, il est obligatoire d'assurer la conservation des plantes protégées sauvages vis-à-vis :

- des **usages**. Si les plantes sont menacées, il convient de les mettre en défens, elles et leur habitat ;
- de la **gestion**. Le cas échéant, réaliser une gestion différenciée : les tontes, ravalements, réparations de murs ou berges... doivent éviter, contourner les plantes protégées.

¹ arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (JORF no 111 complémentaire du 13 mai 1982, p. 4559-4562). Le texte de loi qui ouvre sur cette liste est le suivant. « Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces [listées]. » Le décret initial a été modifié à trois reprises, par les arrêtés :

- du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (JORF no 242 du 17 octobre 1995, p. 15099-15101) ;
- du 14 décembre 2006 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (JORF no 47 du 24 février 2007, p. 3391, texte no 62) ;
- et du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (JORF no 0130 du 7 juin 2013, p. 9491, texte no 24).

² Arrêté du 11 mars 1991



2.2.1 Que convient-il de faire ou ne pas faire quand on rencontre des plantes protégées sauvages ?

Dans la perspective d'une atteinte, et à plus forte raison destruction d'espèces végétales et/ou d'habitats protégés, notamment dans le cadre d'un projet d'aménagement (requalification paysagère, urbanisme): les opérations doivent être conduites après réalisation d'études préalables, avant d'engager quelque modification que ce soit de l'existant, à plus forte raison avant déclenchement de travaux. Si des espèces végétales protégées sont rencontrées, il convient d'assurer leur protection, ainsi que celle de leurs habitats, avant, pendant (phase chantier) et après (livraison). S'il y a un risque de destruction d'espèce protégée ou de son habitat, il est nécessaire de déposer une demande de dérogation pour destruction d'espèce(s) protégée(s). La demande doit être motivée et doit présenter les mesures de réduction ou compensation proposées. Il n'est a priori pas légal d'enlever des plantes protégées, sous aucune forme, pour les déplacer. Là encore, il est illégal d'altérer l'état initial (commencer des travaux) avant d'avoir obtenu le résultat (favorable) de l'instruction de la demande de dérogation.

Les demandes de **dérogation** motivées, pour destruction d'espèces et/ou habitats protégés, sont à adresser à l'autorité environnementale³. En IDF : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE). Une demande de dérogation conforme doit apporter la preuve : d'une part de la connaissance suffisante de l'existant (état initial), d'autre part du respect, par le projet impactant, de la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** (ERC). Une fois les impacts identifiés et caractérisés (étude d'impact), les mesures envisagées pour réduire et compenser ces impacts doivent être présentées, à la livraison du projet, pendant la phase d'exploitation (nécessité de suivis), mais aussi pendant la phase chantier.

2.2.2 Protection des plantes sauvages ; caducité de l'obligation légale de protection pour les plantes cultivées

D'un point de vue légal, si des plantes d'une espèce protégée sont **cultivées** à un endroit donné et/ou si elles se trouvent sur un terrain artificiel (secondaire), les plantes de cette localité perdent leur statut et les obligations relatives à la conservation des espèces protégées. Mais l'usage veut que même en ville, sur des terrains artificiels, la question des espèces protégées soit traitée si les plantes sont spontanées et tout particulièrement si elles se trouvent en nombre.

³art. L411-1 et suivants du code de l'environnement



2.2.3 Produire, acheter, semer, planter des espèces protégées ?

Du point de vue légal, la loi concernant les taxons protégés stipule que sont interdits, en tout temps, sur le territoire donné (...) le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées.

En d'autres termes, il est interdit : d'acquérir (que ce soit par achat ou par don) ; de produire (car cela suppose d'avoir acquis du matériel végétal de départ) ; de cultiver (utilisation) des plantes appartenant à des espèces protégées et ce sous toutes les formes : plantes, graines, boutures... d'origine sauvage.

Il n'y aurait pas de problématique espèces protégées dans les fournitures, s'il y avait une parfaite traçabilité du matériel végétal et qu'il était garanti sur toute la chaîne de production comme non-sauvage.

Du point de vue scientifique, génétique, lors de la production, la multiplication végétative étant largement pratiquée, elle aboutit à la production de clones.

Or, les plantes cultivées participeront aux échanges génétiques avec les plantes sauvages. En pratique, les pollens des uns et des autres seront échangés. L'entrée de gènes cultivés dans les génomes sauvage relève d'une pollution génétique, indésirable. Elle affaiblirait la vigueur génétique des populations sauvages, en l'inondant de gènes provenant de clones cultivés. À la fin, le dynamisme génétique des populations sauvages protégées, car rares ou menacées, serait encore plus affaibli.

La culture de variétés horticoles d'espèces protégées participerait elle aussi à une pollution génétique. C'est pourquoi elle n'est pas non plus souhaitable.

Si l'idée est de participer au sauvetage des espèces rares, menacées, en en plantant, c'est une fausse bonne idée. En IDF, le sauvetage d'espèces rares, menacées, protégées, est l'une des vocations et activités du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, comme son nom l'indique. Les mesures de conservation du CBNBP sont décidées et conduites scientifiquement, avec protocoles, suivis, étude des résultats.

La culture, à plus forte raison à partir de matériel sauvage, la multiplication et la plantation d'espèces protégées, peut être mise en place sur dérogation, adossée à une démarche scientifique.



2.3 Combien y a-t-il d'espèces protégées à Paris et quelles sont ces espèces ?

Le CBNBP rend compte de 206 plantes vasculaires protégées en Île-de-France. Concernant Paris, entre 2015 et 2024, sur le domaine de la Ville de Paris et les deux bois, remontent 17 taxons, en l'occurrence 17 espèces protégées *a priori*. De cette liste, nous ne retenons après étude que 6 espèces, connues sur au moins certaines localités en nombre (faisant ou susceptibles de faire population) et déjà depuis un certain temps : *Cardamine impatiens*, *Carex depauperata*, *Falcaria vulgaris*, *Melica ciliata*, *Ranunculus parviflorus* et *Zannichelia palustris*.

Les 11 autres espèces, non comptabilisées, sont réputées ou visiblement cultivées ou échappées de culture sur les localités où elles sont observées, et/ou présentes en un seul ou peu d'exemplaires (ne font pas population). Ces espèces aussi restent suivies. D'autres espèces peuvent exister actuellement, mais nous n'en avons pas connaissance. De nouvelles espèces pourront apparaître à l'avenir, notamment si leurs habitats et conditions de vie sont restaurées ou créées.

Inversement, sur les 206 plantes protégées qu'on peut rencontrer en Île-de-France, la plupart sont absentes à Paris, car :

- les usages urbains sont incompatibles avec leur (sur)vie ;
- leur habitat, très particulier, n'existe pas, n'existe plus, ou a été altéré ;
- les populations, trop isolées les unes des autres dans l'espace urbain dense, ne peuvent plus assurer d'échanges génétiques (consanguinité), régressent (diminution des effectifs) et finissent par disparaître.

2.4 Les fiches espèces végétales protégées

La version « grand public » des 6 fiches espèces végétales protégées :

- nomme l'espèce ;
- indique le type de protection et les autres enjeux positifs correspondants : rareté, menace, aspect déterminant ZNIEFF ;
- l'illustre, y compris dans son habitat, autant que faire se peut à Paris ;
- donne des caractéristiques morphologiques permettant l'identification de l'espèce et, le cas échéant, sa discrimination d'avec des espèces proches ;
- donne sa phénologie et écologie à l'état sauvage ;
- résume la répartition de l'espèce à l'état sauvage, dans son habitat naturel (primaire), et la dynamique des populations ;
- caractérise les localités connues pour Paris.

Sur la version « gestionnaires » des fiches, diffusées en interne, les localités où les espèces sont observées sont finement cartographiées, les gestionnaires sont identifiés et des recommandations de mesures conservatoires sont données.

sous-trame
herbacée

Cardamine impatiens
Cardamine impatiente
BRASSICACÉES / CRUCIFÈRES

PROTÉGÉE
en Île-de-France



1. plante en fruits, dans sa seule station connue à Paris, en berge de Seine au Bois de Boulogne



2. feuilles caulinaires moyennes, sur la tige d'une plante qui débute sa floraison



3. détail des oreillettes embrassantes



4. jeune fleur, encore complète



5. dissémination : voir l'enroulement en spirale des valves des fruits, lors de la déhiscence

description

plante : annuelle ou bisannuelle, **glabre** sauf le bord des folioles finement poilu, de 30-50 cm de hauteur ;

tige :

- en début de cycle : absente (plante acaule) ;
- en fin de cycle : sillonnée dans sa longueur, ramifiée au sommet (inflorescence) ;

feuilles :

- en début de cycle : en rosette ;
- en fin de cycle (plantes montées en tige) : alternes, **embrassant la tige par deux oreillettes aiguës** [fig. 3](#) ; limbe divisé, le bord finement poilu, composé de 4-9 (11) paires de folioles trilobées-lancéolées [fig. 2](#), **se simplifiant vers le sommet (deviennent linéaires)** ;

inflorescence : se dévoilant progressivement, composée de fleurs à la fin très nombreuses ;

fleurs : **petites** (pétales de moins de 3 mm de long), blanches-verdâtres, **les pièces florales rapidement caduques** [fig. 4](#) ;

fruits : siliques longues (18-30 mm de long) et très fines (1 mm de large), à valves planes sans nervation marquée, **s'enroulant brutalement en spirale à partir du bas** lors de la déhiscence [fig. 5](#) ;

graines : alignées sur un rang, lisses.

confusions possibles

À distinguer de *Cardamine flexuosa*, dont les tiges sont velues à la base, les folioles jamais linéaires, les fruits souvent plus courts (1-2,5 cm de long).

biologie

cycle biologique : espèce annuelle à bisannuelle.

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

écologie

Espèce de mi-ombre, sur substrats calcaires à neutres, **humides à engorgés, riches** : éclaircies des ripisylves, berges érodées, berges minéralisées (espèce rudérale)...

menaces

Menaces habituelles sur les habitats, notamment humides, dont la fréquentation, la gestion.

répartition régionale

Espèce assez commune en montagne, plus rare ailleurs.

En Île-de-France, considérée très rare au XIX^e s., rare au XX^e s., elle est désormais en expansion : dans le couloir séquanien, la vallée de la Marne, la vallée du Loing.

localités parisiennes

Une seule localité connue à Paris !, au Bois de Boulogne (16^e).

Observations : continues, notamment sur la période 21/06/2019-28/06/2024.

sous-trame
herbacée

Carex depauperata

Laîche appauvrie
CYPERACÉES

PROTÉGÉE (protection rég.)
menacée (en danger EN)
très rare (RR)
déterminante ZNIEFF
en Île-de-France



1. port en début de floraison



2. feuilles sup. et sommet de l'inflorescence



3. inflorescence : 1 épi mâle terminal et 4 épis femelles inférieurs



4. épi femelle



5. fleur femelle et écaille



6. fleurs femelles / jeunes fruits montrant les utricules et leurs écailles (bractées)



7. *C. depauperata* à gauche, poussant avec *C. sylvatica*

description morphologique

Les « fleurs » des Carex : c'est un peu spécial...

Les fleurs des Carex sont réduites aux pièces assurant la reproduction sexuée (étamines et pistil), accompagnées de quelques écailles plus ou moins enveloppantes.

Dans chaque fleur mâle, à maturité, 3 étamines dont le filet s'est allongé, pendent d'une écaille.

Dans chaque fleur femelle (voir [fig. 5](#)) une écaille reçoit la base du pistil, lui-même contenu dans une membrane en forme d'outre, d'où son nom d'utricule. L'utricule empêche donc de voir le pistil (il faut fendre l'utricule pour le découvrir), sauf le stigmate, trifide, qui émerge à maturité florale au-dessus du sommet de l'utricule.

plante : herbacée glabre, cespiteuse, non rhizomateuse, formant des touffes nettes, nidiformes, de 30-100 cm de haut ;

tiges : de section sub-triangulaire ;

feuilles : limbe plus ou moins long, étroit, de 2-4 (6) mm de large, légèrement rugueux (scabre) ;

inflorescence : épis unisexués (plante monoïque), espacés les uns des autres, les femelles accompagnés de bractées foliacées engainantes à la base : voir [fig. 3](#) :

– **épi mâle** : solitaire, terminal, linéaire-allongé, fauve pâle au moment de la floraison : voir [fig. 2](#) ;

– **épis femelles** : 2-5, à la base de l'inflorescence, ovales, courts, dressés : voir [fig. 4 à 6](#) ;

fleurs femelles : voir [fig. 4 à 6](#) relativement peu nombreuses dans chaque épi [2-6 (8)], vertes, nettement espacées les unes des autres ; utricules dépassant nettement l'écaille, ovales-renflés, gros (7-9 mm de long), finement mais nettement nervurés dans le sens de la longueur, se terminant par un bec effilé, long de 1,5-3,5 mm, bidenté, par lequel passe le stigmate trifide ;

fruits : brunâtres, luisants à maturité.

confusions possibles

Pourrait être confondue avec plusieurs *Carex* qui partagent son écologie, mais les touffes nidiformes et les gros fruits peu nombreux par épi de *C. depauperata* permettent de le distinguer facilement.

biologie

cycle biologique : espèce vivace.

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

écologie

Espèce de demi-ombre, notamment des sous-bois herbacés clairs : chênaies pubescentes, hêtraies calcicoles, chênaies-hêtraies...

menaces

Fermeture du milieu.

répartition régionale

autrefois : bois de Vincennes et de Livry ; forêts de l'Isle-Adam, Luzarches, Bondy, Sénart, Rougeaux ;

désormais : principalement présente dans le massif de Fontainebleau et très localisée ailleurs : bois de Vincennes, Forêt de Saint-Germain-en-Laye, basse vallée de la Seine (Limetz-Villez), vallée de la Juine (Janville), Gâtinais (Champcueil) et bocage gâtinais (bois de Cercanceaux).

localités parisiennes

Deux localités connues à Paris, au Bois de Vincennes (12^e) : à la localité historique à l'extrémité Nord-Est du Bois, a récemment été ajoutée une nouvelle localité au Nord-Ouest.

sous-trame
herbacée

Falcaria vulgaris

Falcaire commune

APIACÉES

PROTEGEE (prot. régionale)
menacée (vulnérable VU)
déterminante ZNIEFF
en Île-de-France



1. station à l'Arboretum de Paris, secteur des Rosacées, le 25 août 2022



2. feuille moyenne



3. inflorescence : ombelle d'ombellules, montrant l'involucre et les involuclles de bractées



4. jeune fruits

description morphologique

plante : herbacée, glauque, glabre, de (30) 40-60 (80) cm de hauteur [fig. 1](#).

tiges : ramifiées, à nombreux rameaux dressés-étalés, **pleines**, finement striées, pubescentes.

feuilles : alternes, pétiolées, composées, le limbe décurrent sur le pétiole, glabres sur les deux faces, **un peu coriaces** [fig. 2](#) :

– **de la base (radicales)** : simples ou ternées ;

– **moyennes (caulinaires)** : souvent courbés en faux, divisées en segments linéaires-lancéolés (pennatiséqués), la **marge finement denticulée, les dents très serrées**.

inflorescence : ombelle de 6-18 ombellules, les deux accompagnées à la base par **un involucre et des involuclles de bractées filiformes** [fig. 3](#) :

– **rayons primaires** : 6-18 ;

– **rayons secondaires** : 8-15 au sommet de chaque rayon primaire.

fleurs : portées chacune par un pédicelle long et glabre [fig. 3 et 4](#) :

– **calice** : 5 sépales triangulaires, très courts ;

– **corolle** : 5 pétales libres, blancs, **égaux**, obovales, l'extrémité légèrement échancrée ;

– **androcée** : 5 étamines insérées entre les pétales, au sommet de l'ovaire ;

– **gynécée** : ovaire infère, composé de deux carpelles, surmonté de deux styles recourbés-réfléchis.

fruits : diakènes très allongés, de 3-5 mm de long, aplatis perpendiculairement à la soudure, la surface striée de 5 côtes [fig. 4](#).

graines : à maturité, chaque diakène se scinde en 2, chaque partie contenant une graine.

biologie

cycle biologique : bisannuelle ou vivace (hémicryptophyte).

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

écologie et habitat

écologie : espèce pionnière thermophile, appréciant les substrats surtout calcaires (neutrocalcicole), régulièrement perturbés (rudérale anthropophile), filtrants mais frais, à engorgement temporaire notamment en période automnale.

habitats : bords de champs ou pépinières (adventice), coupes forestières ; friches urbaines ou ferroviaires, pelouses ouvertes, gazons urbains, bords de chemins...

menaces

Herbicides ; fermeture du milieu ; requalification des friches.

répartition régionale

Principalement distribuée dans le couloir séquanien (Féricy, Ablon, Saint-Germain, Hardricourt, Mézy, Juziers) et l'agglomération parisienne (Saint-Ouen où elle est abondante dans les docks, bois de Vincennes, Cachan, Pontault-Combault), secondairement dans la vallée de la Marne (Trilbardou, Chelles). Anecdote ailleurs.

L'espèce s'est en partie éclipsée des cultures, pour trouver refuge dans des friches urbaines ou ferroviaires.

localités parisiennes

2 localités à Paris : à la localité historique, connue et suivie au moins depuis 2008 à l'Est du Bois de Vincennes (12^e), s'est ajoutée une sous-population satellite. Très récemment (2023), une nouvelle localité est apparue au Parc des Buttes Chaumont (19^e), qui ne figure pas encore dans Géonature et n'a pas encore pu être validée.

sous-trame
herbacée

Melica ciliata
Mélique ciliée
GRAMINÉES

PROTEGEE (prot. régionale)
très rare (RR)
menacée (en danger EN)
en Île-de-France



1. écologie dans l'emprise SNCF, rue Coriolis (12°, localité E) : dans le ballast



2. écologie Cour du Ginkgo (12°, localité C) : fente au bord d'un trottoir



3. inflorescence : épi d'épillets



4. épillet montrant la fleur fertile unique (entre Pal et Lem), qui a produit un fruit (caryopse), ainsi que la fleur stérile et la massue à l'extrémité

description

plante : pousse en touffe (cespiteuse), de 30-80 cm de hauteur ;

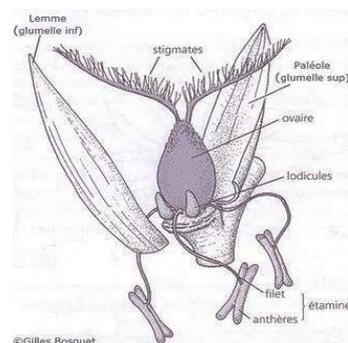
feuilles : limbe **plus ou moins enroulé**, raide, de 2-4 mm de large ; gaine à ligule de 2-4 mm, tronquée ;

inflorescences : **fig. 3** épis d'épillets en **panicule cylindrique**, compacte ou plus ou moins lobulée, **velue-soyeuse** à maturité, de 5-10 (15) cm de long ;

épillets : **fig. 4** de 4-8 mm, axillés par 2 écailles (glumes *Glu'* et *Glu''*) sub-égales, ovales-aiguës, caduques ; chaque épillet comporte **1 seule fleur fertile** en général et se termine par une massue ;

fleurs : **fig. 4 et 5** Chez les Graminées, chaque fleur **fig. 5** est réduite aux pièces reproductrices (les étamines et /ou le pistil), accompagnées de 2 écailles plus ou moins enveloppantes : les glumelles inférieure (lemme) et supérieure (paléole). Chez *Melica ciliata*, la fleur fertile unique de l'épillet (la seule à donner un fruit) est accompagnée par 2 écailles (glumelles), l'inférieure (*Lemme* sur la **fig. 5**, *Lem* sur la **fig. 4**) lancéolée-aiguë, rigide et garnie de **longs poils soyeux blancs-jaunes** à maturité, d'où le nom d'espèce ;

fruits et graines : caryopse ellipsoïde.



5. fleur type des Graminées

biologie

cycle biologique : plante **vivace**.

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

écologie

Espèce calcicole des endroits ensoleillés, chauds et secs (xérothermophile), minéraux (saxicole) : roches, endroits rocaillieux...

- dans ses stations naturelles, en Île-de-France : pinacles crayeux des falaises de la basse vallée de la Seine ;
- dans ses milieux de substitution : adventice urbaine des murs, bords de trottoirs, quais, ballasts...

menaces

- dans ses stations naturelles, principalement la fermeture des milieux ouverts ;
- dans ses milieux de substitution. en ville. le désherbage. le ravalement.

répartition régionale

Autrefois bien représentée dans le couloir séquanien, depuis la confluence de l'Oise (Conflans-Sainte-Honorine) jusqu'aux limites régionales (Port-Villez). Ne se maintient plus, actuellement, dans ses stations naturelles, que dans le secteur de la Haute-Isle / La Roche-Guyon.

En régression dans son milieu naturel, l'espèce semble être en expansion dans des milieux de substitution périurbains et urbains : adventice ou subspontanée (échappée de culture) à Paris, Saint-Ouen, Maisons-Alfort, Nemours...

localités parisiennes

L'espèce peut être considérée comme sauvage à Paris dans quelques habitats de substitution, tout particulièrement sur du ballast ferroviaire du faisceau Gare de Lyon-Bercy-Charenton (hors-domaine Ville de Paris), où elle mériterait d'être protégée.

En revanche, la plante est assez souvent cultivée, plantée dans des parcs et jardins publics ou privés, sur des toitures végétalisées (!), sur les berges de la Seine ou des Canaux. Il n'y a pas d'enjeux de protection les localités où les plantes sont cultivées.

On peut enfin trouver des plantes çà et là, plus ou moins sporadiquement (individus isolés, petites plaques, linéaires). Il peut être difficile de distinguer les plantes sauvages, à protéger, des plantes cultivées ou échappées de culture (subspontanées).

sous-trame
herbacée

Ranunculus parviflorus
Renoncule à petites fleurs
RENONCULACÉES

PROTEGEE (prot. régionale)
menacée (vulnérable VU)
déterminante ZNIEFF
en Île-de-France



1. écologie à la station C : pelouse sur les marges de la prairie du Réservoir de Montsouris (14^e)



2. écologie à la station B : entre les pavés de l'allée des Poiriers du cimetière parisien de Bagneux



3. fleur



4. fruit (akène)

description morphologique

plante : **velue**, de (3) 10-35 (40) cm de hauteur.

tige : **très ramifiée**, généralement étalée-diffuse

feuilles : alternes, longuement pétiolées, hérissées de poils ; limbe **vert jaunâtre**, formé de 3 à 5 lobes grossièrement dentés.

fleurs : portées par des pédicelles en général plus courts qu'elles, très petites, de 6-8 mm de diamètre environ, d'où le nom d'espèce, **paraissant désordonnées ou incomplètes** [fig. 3] :

- **calice** : 5 sépales libres, ovales, velus, réfléchis-renversés, **qui tombent au cours de la floraison** ;
- **corolle** : 3-5 pétales **rapidement caducs**, jaune assez pâle, de moins de 5 mm de long ;
- **androcée** : 10-15 étamines ;
- **gynécée** : 10-20 carpelles disposés en tête sphérique, sur un réceptacle glabre.

fruits : akènes comprimés, poilus, avec de **petits tubercules saillants sur les faces**, surmontés d'un court bec recourbé [fig. 4].

biologie

cycle biologique : **espèce annuelle** (thérophyte) à **cycle biologique précoce** (espèce vernale).

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aoû	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

Espèce à éclipses (voir par exemple l'évolution des localités parisiennes) : elle apparaît ça et là, se maintient plus ou moins longtemps à sa station, disparaît, peut même réapparaître dans une station où on la croyait disparue.

écologie et habitat

écologie : espèce pionnière thermophile, appréciant les substrats surtout calcaires (neutrocalcicole), régulièrement perturbés (anthropophile), filtrants mais frais, à engorgement temporaire notamment en période automnale.

habitats : pelouses ouvertes, gazons urbains, bords de chemins, talus, coupes forestières, champs ou pépinières (adventice)...

menaces

Espèce sensible à l'assèchement de son habitat (drainage des zones inondées en hiver...) et à la concurrence d'autres plantes (fermeture des milieux ouverts).

répartition régionale

Espèce méditerranéo-atlantique (thermophile), qui a toujours été très rare (RR) en Île-de-France.

Autrefois, stations dispersées, avec un noyau principal dans le sud-ouest de l'agglomération parisienne (d'Orsay à Grignon), un noyau secondaire dans la haute vallée de l'Essonne (de Boigneville à Maisse) et dans Paris *intra muros* (cimetière du Père-Lachaise...).

Désormais, si elle semble avoir disparu de plusieurs secteurs (environs de Provins, côte de Champagne, bords de Seine en aval de Melun...), l'espèce semble en récente progression en contexte plus urbain. Par conséquent, les effectifs régionaux sont relativement stables, voire à la hausse.

localités parisiennes

Espèce à éclipse, pouvant apparaître, se maintenir plus ou moins longtemps, disparaître et réapparaître à une même station (éclipse), ou s'éteindre définitivement.

Peut-être à la faveur du changement climatique favorable à la dynamique de cette espèce thermophile en expansion, un nombre croissant de localités sont découvertes. Beaucoup se maintiennent, certaines disparaissent.

L'espèce est de mieux en mieux connue dans les cimetières parisiens, *intra* et *extra muros*. Elle est très abondante sur la toiture-prairie du Réservoir d'Eau de Montsouris.

sous-trame
aquatique

Zannichellia palustris

Zannichellie des marais
POTAMOGETONACÉES

PROTEGEE (prot. régionale)
en Île-de-France



1. plante



2. rameau fructifère



3. jeune infrutescence



4. fruits

description morphologique

plante : aquatique totalement submergée, grêle, pouvant atteindre 2 m de longueur, monoïque ;

racines : plante fixée sur le fond, pouvant aussi être trouvée dérivante ;

feuilles : alternes mais devenant **opposées ou verticillées dans les parties fertiles**, filiformes, larges de moins de 1 mm ;

inflorescences : axillaires, les mâles et les femelles séparées (plante monoïque) ;

fleurs :

mâles : réduites à 1 étamine (anthère à 2 loges) ;

femelles : à carpelles libres disposés en étoile à maturité : 2-9 carpelles (souvent près de 4) presque sessiles, de 3-4 mm à maturité (dont 1 bec d'env. 1 mm) ;

fruits : akènes brun clair à grisâtres, longs de 1,5-3 mm (style exclu) et larges de 0,7-1 mm, **sessiles, terminés par un bec un peu courbé, env. 2 fois plus court que l'akène.**

risques de confusion

avec les *Potamogeton* à feuilles filiformes, et *Stuckenia pectinata* (ex-*Potamogeton pectinatus*), mais :

- inflorescences différentes : inflorescences **axillaires**, composées de quelques fleurs insérées directement à l'aisselle des feuilles chez *Zannichellia* vs. fleurs regroupées en épis plus ou moins longuement pédonculés, grêles, plusieurs fois interrompus chez *Potamogeton spp.* et *Stuckenia p.* ;
- les feuilles **opposées ou verticillées des parties fertiles** sont caractéristiques de *Zannichellia p.*

biologie

biologie : hydrophyte submergée

phénologie :

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
floraison												
fructification												

écologie et habitat

écologie : eaux courantes (parfois stagnantes), mésotrophes à eutrophes (voire hypereutrophes), de faible profondeur, aussi bien en contexte légèrement acide qu'alcalin, pouvant subir un échauffement estival important ;

habitats : rus, rivières, canaux, ballastières en eau, étangs, mares, fossés en eau...

La présence d'herbiers monospécifiques de Zannichellie est signe de pollution.

répartition régionale

Espèce distribuée dans l'ensemble du réseau hydrographique de la région, avec quelques secteurs de prédilection, dont la vallée de la Seine.

Reste fréquente dans la région, du fait de son autécologie ubiquiste et de sa bonne résistance à la pollution, dont elle est, d'ailleurs, symptomatique.

localités et écologie parisiennes

1 seule localité connue à Paris ! au Bois de Vincennes (12^e), localement en très grande quantité.



3 FAUNE PROTÉGÉE

3.1 Introduction

La loi du 10 juillet 1976 définit le statut de **protection des espèces** de la flore et de la faune sauvages, renforcée considérablement par le récent Code de l'Environnement comprenant 7 livres publiés en deux temps par décrets (2 août 2005 et 22 mars 2007). *Au titre du Code, une espèce protégée est une espèce qui est inscrite sur une liste établie par arrêté ministériel et qui fait l'objet de mesures de conservation définies par l'Article L.411-1. L'Article L.411-2 (alinéas 1 à 3) définit les conditions dans lesquelles sont fixées les listes des espèces.*

La loi Grenelle II (29 juin 2010) précise que tenter de détruire des espèces protégées devient également incriminable.

Une **espèce protégée** l'est pour des raisons d'intérêt scientifique ou de nécessité de préservation du patrimoine biologique. Elle ne doit subir aucune action menaçant son équilibre et celui de son milieu de vie, braconnage, transport, manipulation, et parfois l'approche ou la photographie sont au moins temporairement interdites (sauf autorisation dérogatoire spéciale) par divers organismes, sur tout ou partie de l'aire de répartition de l'espèce en question.

En général, le transport et le commerce des espèces concernées sont interdits sous toutes leurs formes (individus morts ou vivants, œufs, larves, sous-produits, viandes, etc.). La vente d'animaux empaillés ou naturalisés, même anciens, de ces espèces est généralement interdite, mais ils peuvent être offerts aux musées.

Une espèce disparue peut donc également être protégée.

2.156 espèces animales observées de 2014 à 2024 sur le Territoire de Paris (Paris intra-muros + Bois de Vincennes et Boulogne) dont...

Espèces protégées : **161 espèces**

- ✓ Protection nationale : **141 espèces**
- ✓ Protection régionale : **20 espèces**



3.2 Espèces animales protégées au niveau national

Taxons	Nombre	Arrêté	Lien
Amphibiens	11	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n° 3].	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964
Insectes Coléoptères	1	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465500
Insectes Lépidoptères	1	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465500
Insectes Odonates	2	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465500
Mammifères (dont 13 Chiroptères)	15	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 2019, JORF n°0064 du 16 mars 2019 texte n° 7)	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000649682
Oiseaux	102	Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)	http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277
Poissons	4	Arrêté interministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373



Taxons	Nombre	Arrêté	Lien
Reptiles Ophidiens	3	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n° 3].	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964
Reptiles Lacertiliens	2	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n° 3].	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964
	141		



3.3 Espèces animales protégées au niveau régional

Taxons	Nombre	Arrêté	Lien
Insectes Coléoptères	2	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
Insectes Hyménoptères	1	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
Insectes Lépidoptères	10	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
Insectes Mantoptères	1	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
Insectes Odonates	4	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
Insectes Orthoptères	2	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ENVN9320306A
	20		



3.4 Espèces animales protégées au niveau national - Détails

	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
1.	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur (L'), Crapaud accoucheur	Amphibiens
2.	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)	Amphibiens
3.	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre (Le)	Amphibiens
4.	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)	Amphibiens
5.	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué (Le)	Amphibiens
6.	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte (La), Grenouille commune	Amphibiens
7.	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)	Amphibiens
8.	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)	Amphibiens
9.	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse (La)	Amphibiens
10.	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée (La)	Amphibiens
11.	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté (Le)	Amphibiens
12.	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	Insectes Coléoptères
13.	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)	Sphinx de l'Épilobe (Le), Sphinx de l'Oenothère (Le)	Insectes Lépidoptères
14.	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Insectes Odonates
15.	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax (La)	Insectes Odonates
16.	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	Mammifères
17.	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Mammifères
18.	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Mammifères Chiroptères
19.	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Mammifères Chiroptères
20.	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	Mammifères Chiroptères
21.	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Mammifères Chiroptères
22.	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Mammifères Chiroptères
23.	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Mammifères Chiroptères
24.	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Mammifères Chiroptères
25.	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Mammifères Chiroptères



	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
26.	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Mammifères Chiroptères
27.	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	Mammifères Chiroptères
28.	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	Mammifères Chiroptères
29.	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	Mammifères Chiroptères
30.	<i>Vespertilio murinus</i> Linnaeus, 1758	Vespertilion bicolore, Sérotine bicolore	Mammifères Chiroptères
31.	<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	Oiseaux
32.	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	Oiseaux
33.	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	Oiseaux
34.	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs	Oiseaux
35.	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Oiseaux
36.	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Oiseaux
37.	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Oiseaux
38.	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Oiseaux
39.	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	Oiseaux
40.	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Oiseaux
41.	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette	Oiseaux
42.	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Oiseaux
43.	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	Oiseaux
44.	<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Fuligule nyroca	Oiseaux
45.	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Oiseaux
46.	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Oiseaux
47.	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Oiseaux
48.	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Oiseaux
49.	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	Oiseaux
50.	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Oiseaux
51.	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	Oiseaux
52.	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux	Oiseaux
53.	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Oiseaux
54.	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Oiseaux
55.	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Oiseaux
56.	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	Oiseaux
57.	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Oiseaux



	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
58.	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Oiseaux
59.	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Oiseaux
60.	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Oiseaux
61.	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Oiseaux
62.	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Oiseaux
63.	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	Oiseaux
64.	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Oiseaux
65.	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Oiseaux
66.	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Oiseaux
67.	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Oiseaux
68.	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche noir	Oiseaux
69.	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Oiseaux
70.	<i>Fringilla montifringilla</i> Linnaeus, 1758	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	Oiseaux
71.	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	Oiseaux
72.	<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs icterine, Grand contrefaisant	Oiseaux
73.	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Oiseaux
74.	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Oiseaux
75.	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i> (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	Oiseaux
76.	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier	Oiseaux
77.	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Oiseaux
78.	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Oiseaux
79.	<i>Larus cachinnans</i> Pallas, 1811	Goéland pontique	Oiseaux
80.	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Goéland cendré	Oiseaux
81.	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	Oiseaux
82.	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophée	Oiseaux
83.	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Oiseaux
84.	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	Oiseaux
85.	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Oiseaux
86.	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	Oiseaux
87.	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	Oiseaux
88.	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Oiseaux
89.	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Oiseaux
90.	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Oiseaux
91.	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	Oiseaux



	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
92.	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	Oiseaux
93.	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	Oiseaux
94.	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	Oiseaux
95.	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oiseaux
96.	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Oiseaux
97.	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Oiseaux
98.	<i>Periparus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange noire	Oiseaux
99.	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Oiseaux
100.	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Oiseaux
101.	<i>Phalaropus fulicarius</i> (Linnaeus, 1758)	Phalarope à bec large	Oiseaux
102.	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Oiseaux
103.	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	Oiseaux
104.	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	Oiseaux
105.	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	Oiseaux
106.	<i>Phylloscopus inornatus</i> (Blyth, 1842)	Pouillot de Pallas, Pouillot à grands sourcils	Oiseaux
107.	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	Oiseaux
108.	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Oiseaux
109.	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Oiseaux
110.	<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	Oiseaux
111.	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	Oiseaux
112.	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Oiseaux
113.	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Oiseaux
114.	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Avocette élégante	Oiseaux
115.	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Oiseaux
116.	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	Oiseaux
117.	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Oiseaux
118.	<i>Rissa tridactyla</i> (Linnaeus, 1758)	Mouette tridactyle	Oiseaux
119.	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre	Oiseaux
120.	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Oiseaux
121.	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	Oiseaux
122.	<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	Oiseaux
123.	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Oiseaux
124.	<i>Sternula albifrons</i> (Pallas, 1764)	Sterne naine	Oiseaux
125.	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Oiseaux
126.	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Oiseaux
127.	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Oiseaux
128.	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	Oiseaux
129.	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	Oiseaux
130.	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	Oiseaux



	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
131.	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Oiseaux
132.	Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Oiseaux
133.	Esox lucius Linnaeus, 1758	Brochet	Poissons
134.	Leuciscus idus (Linnaeus, 1758)	Gardon rouge, Ide mélanote	Poissons
135.	Leuciscus leuciscus (Linnaeus, 1758)	Vandoise	Poissons
136.	Rhodeus amarus (Bloch, 1782)	Bouvière	Poissons
137.	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier	Reptiles
138.	Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile (L')	Reptiles Lacertiliens
139.	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	Reptiles Lacertiliens
140.	Coronella austriaca Laurenti, 1768	Coronelle lisse (La)	Reptiles Ophidiens
141.	Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape (La)	Reptiles Ophidiens

3.5 Espèces animales protégées au niveau régional - Détails

	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
1.	Cetonischema speciosissima (Scopoli, 1786)	Grande cétoine verte, Cétoine précieuse, Grande cétoine dorée, Cétoine érugineuse	Insectes Coléoptères
2.	Lacon querceus (Herbst, 1784)	Taupin philosophe, Lacon des Chênes	Insectes Coléoptères
3.	Bombus sylvarum (Linnaeus, 1761)	Bourdon grisé	Insectes Hyménoptères
4.	Apamea anceps (Denis & Schiffermüller, 1775)	Double-Feston (Le)	Insectes Lépidoptères
5.	Glaucopteryx alexis (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L')	Insectes Lépidoptères
6.	Iphiclidia podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	Insectes Lépidoptères
7.	Melitaea athalia (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre (La), Damier Athalie (Le)	Insectes Lépidoptères
8.	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	Insectes Lépidoptères
9.	Melitaea didyma (Esper, 1778)	Mélitée orangée (La), Damier orangé (Le), Diane (La)	Insectes Lépidoptères



	Nom scientifique	Nom commun	Groupe taxo.
10.	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)	Insectes Lépidoptères
11.	<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piéride de l'Ibérie (La), Piéride jumelle (La)	Insectes Lépidoptères
12.	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Grand Paon de nuit	Insectes Lépidoptères
13.	<i>Satyrrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)	Insectes Lépidoptères
14.	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	Insectes Mantoptères
15.	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne (La)	Insectes Odonates
16.	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	Insectes Odonates
17.	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Leste des bois, Leste dryade	Insectes Odonates
18.	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir (Le)	Insectes Odonates
19.	<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre	Insectes Orthoptères
20.	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	Insectes Orthoptères

